



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale

N° 037

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU  
BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CHATEAU DU CCAS**

**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angelina BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,

Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu

Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,

Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*

Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024  
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
092-269200242-20241007-DEL\_2024037-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n°024 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 avril 2024 concernant la présentation et le vote du budget primitif 2024 du budget annexe de la Résidence Château du CCAS,

Considérant que le budget de la section d'investissement doit être ajusté pour un montant de 6 300 € pour intégrer la dépense imprévue de l'évaluation externe,

Vu le projet de Décision Modificative n°1 présenté par Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** : d'AFFECTER ainsi le décision modificative n°1 :

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Grp.	Libellé	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	65 500,00		65 500,00
II	Dépenses afférentes au personnel	55 200,00		55 200,00
III	Dépenses afférentes à la structure	14 800,00		14 800,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>135 500,00</b>		<b>135 500,00</b>
III	Dépenses afférentes à la structure	2 650,00		2 650,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 650,00</b>		<b>2 650,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>138 150,00</b>		<b>138 150,00</b>
				+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>138 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 150,00</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Grp.	Libellé	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
I	Produits de la tarification et assimilés	73 300,00		73 300,00
II	Autres produits relatifs à l'exploitation	8 998,00		8 998,00
III	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (sauf autres produits)	48 939,70		48 939,70
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>131 237,70</b>		<b>131 237,70</b>
III	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (autres produits)			
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>131 237,70</b>		<b>131 237,70</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>6 912,30</b>		<b>6 912,30</b>
---	-----------------	--	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>138 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 150,00</b>
--	-------------------	-------------	-------------------

## INVESTISSEMENT

### EMPLOIS

Grp.	Libellés des Emplois	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
	RÉDUCTION DES FONDS PROPRES OU REPRISE SUR APPORTS			
	REPRISES			
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 300,00	6 300,00
21	ACQUISITION D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	211 407,45	-6 300,00	205 107,45
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>211 407,45</b>		<b>211 407,45</b>
16	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	1 600,00		1 600,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 600,00</b>		<b>1 600,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>213 007,45</b>	<b>0,00</b>	<b>213 007,45</b>
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>213 007,45</b>	<b>0,00</b>	<b>213 007,45</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>			
--	--	--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>213 007,45</b>	<b>0,00</b>	<b>213 007,45</b>
---	-------------------	-------------	-------------------

## RESSOURCES

Grp.	Libellés des Emplois	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
10	AUGMENTATION DES FONDS PROPRES	263,86		263,86
	EXCEDENTS AFFECTES A L'INVESTISSEMENT			
15	DOTATIONS AUX PROVISIONS			
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
	IMMOBILISATIONS (SORTIES)			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>263,86</b>		<b>263,86</b>
16	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES			
	<b>Total des recettes financières</b>			
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>263,86</b>		<b>263,86</b>
28	AUTRES	1 650,00		1 650,00
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES	1 000,00		1 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 650,00</b>		<b>2 650,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 913,86</b>		<b>2 913,86</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (</b>	<b>210 093,59</b>		<b>210 093,59</b>
--	-------------------	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>213 007,45</b>		<b>213 007,45</b>
---	-------------------	--	-------------------

**ARTICLE 2** : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, 14 rue des Parisiens, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait en séance, les jours, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.

Vote à la majorité : pour : 10 voix, contre : 0 voix et abstention : 1 voix

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Cyril MICHAUD



**Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

**Angéline BOURDIER-CHAREF**